



CTPM du 9 avril 2009

compte rendu de la délégation CFDT

Titulaires : Patrick Grosroyat, Isabelle Rousseau

Experts : Albert Amboise, Ève Calo, Louis Dat

Déclaration préalable

Les 29 janvier et 19 mars ont été deux journées de mobilisation massive des salariés, du privé comme du public, sur fond de crise. Des salariés exaspérés par la désinvolture du gouvernement à ne pas répondre aux préoccupations, aux inquiétudes et aux revendications exprimées. Allons-nous continuer longtemps ainsi ? Ici ou là, les mobilisations deviennent plus musclées et les quelques dérapages ne sont que l'expression du ras-le-bol de salariés méprisés et jetés comme des kleenex. Quelle société voulons-nous ? Trop mépriser les salariés, qu'ils soient du public ou du privé, peut déboucher sur des actes de plus en plus graves. Dans cette période, comme dans celle qui l'a précédée, le dialogue social virtuel est omniprésent, à tous les niveaux, tout le monde en parle, il est mis à toutes les sauces : indispensable, essentiel, nécessaire, utile, important, mais, dans les faits, dans la vie réelle, nous ne cessons pas de le répéter : ses règles élémentaires sont en permanence piétinées.

Des intentions sont énoncées. Si elles peuvent nous satisfaire, dans le sens où elles tentent de rétablir le respect pour vos partenaires, force est de constater que la dernière circulaire, signée le 23 mars 2009 par le ministre, tarde à être mise en œuvre. Après la signature de cette circulaire, une réunion (le 1^{er} avril) sur les services maritimes a montré de sérieuses limites à la sincérité des engagements exprimés.

Autre exemple, le projet de décret relatif à l'Agence Nationale de l'Habitat sera très prochainement déposé au Conseil d'État. Alors que ce texte a un réel impact sur l'organisation déconcentrée de l'ANAH et sur les services Logement des DREAL, nous nous étonnons qu'aucun avis d'un CTP ministériel ne soit requis. Est-ce là le nouveau dialogue social ?

Vous comprendrez que nous ne sommes pas du tout convaincus par les distinctions qui vous ont été remises, ainsi qu'au ministre, en matière de qualité dans la conduite des réformes. Oui, nous demeurons très critiques, encore aujourd'hui, sur l'absence de qualité dans la méthode de conduite du dialogue social, et surtout dans l'absence de réponses aux préoccupations des personnels et aux revendications exprimées. Nous pourrions trouver des accords sur un certain nombre de sujets, pour améliorer les conditions de passage de plusieurs administrations à une seule, et conduire les réorganisations dans le respect et avec le souci des personnes. Il manque toujours des engagements forts, et la volonté de produire les éléments nécessaires à l'exercice d'un dialogue social sans concession à la médiocrité. Les dossiers se suivent et ils sont toujours aussi peu précis et fournis.

Sur les enjeux, les projets, la stratégie et surtout sur leurs conséquences, leurs impacts sur les effectifs, sur les personnels qu'ils concernent à court et moyen terme, sur les situations individuelles et sur les dispositifs d'accompagnement, nous sommes sans cesse en attente. Dans certains cas, comme les délocalisations, le désaccord est profond. Il porte sur le fond, avec les perspectives d'une casse réelle d'un service public, de sa qualité, de son efficacité au service du citoyen et du rayonnement des techniques françaises (cf. SETRA).

Il n'est jamais trop tard pour bien faire et nous aimerions, Monsieur le président, vous l'avez compris, que le trophée qui vous a été remis ne soit pas seulement une fiction pour les agents de ce ministère, un événement virtuel dans une faille spatio-temporelle, mais une réalité tangible. En fait, les réformes conduites ne sont pas vécues par les agents comme un moyen de répondre à des objectifs clairs en terme de politiques écologiques, énergétiques, de développement durable et d'aménagement du territoire, mais comme une destruction du ministère où les agents sont considérés comme des pions. Plus grave, les décisions prises dans le cadre de ces réformes, loin de résoudre les problèmes, conduisent à une dégradation du rôle de l'État et du service public.

Aujourd'hui encore, à l'ordre du jour de ce CTPM, plusieurs points, comme celui sur la politique de la ville, portent des conséquences sur des hommes et des femmes de nos services ; le rapport expédie le problème en une phrase : « ses agents de droit public conserveront le bénéfice de leurs contrats lors du transfert de la gestion à ce ministère (celui en charge de la ville) ». Qui sont-ils ? Où sont-ils ? Combien sont-ils ? Qu'est-il prévu pour les accompagner dans les évolutions décidées ? Le dialogue social ne peut pas se limiter à l'examen de textes réglementaires sans répondre à ces questions. Si cela ne change rien à la situation des personnels (localisation de l'emploi, nature des missions, des responsabilités, des rémunérations, place dans l'organigramme, etc.) alors écrivez-le !

Réponses du secrétaire général aux interventions préalables

*Je vous donne acte de la nécessité que nous expliquions mieux **la cohérence de notre démarche en matière de GRH** [gestion des ressources humaines].*

Il nous faut reprendre l'ensemble des étapes de l'approche d'une politique de RH, le recrutement, la formation, les garanties que l'on peut apporter aux agents sur leur parcours professionnels. Nous sommes intervenus jusqu'à présent de façon assez ponctuelle, aussi je vous propose de vous donner les éléments de ce cadrage général, puis les décliner en matière de formation initiale et continue, ainsi que sur les politiques de recrutement, les parcours professionnels et l'évaluation. Effectivement, les agents du ministère n'ont pas cette vue d'ensemble ; remettons tout à plat pour en discuter.

Le timing pourrait s'échelonner entre aujourd'hui et la fin de cette année, et que l'on y travaille tout le second semestre. J'ai écouté avec attention les revendications sur la politique salariale, et je ne pourrai pas faire grand chose. L'écho que je puis apporter, c'est le résultat d'un grand creux ! mais j'en rendrai compte au ministre d'État.

Je sais bien que derrière toutes ces réformes, il y a des agents ! Nous avons engagé des discussions difficiles avec d'autres ministères, sinon il aurait été facile de laisser partir des pans entiers de ce ministère, et de se dire "les gens suivront". Ce que nous avons affiché comme mutualisation, c'est toujours en pensant comment on préserve l'entièreté de ce ministère, et quelle entièreté conserver pour être efficace. Pour exister dans le concert administratif, il faut une administration forte, et donc un MEEDDAT fort, pour porter les politiques de développement durable, faire en sorte qu'elles avancent et si possible qu'elles triomphent.

Il faut donc garder l'entièreté du périmètre, et même au-delà. Ce qui a porté préjudice jusque-là, c'était la faiblesse de l'ex-ministère de l'Écologie.

Nous ne sommes pas les décideurs, le choix revient au cabinet du Premier Ministre.

Un mot sur la distinction qui m'a été attribuée : c'est un prix. Cela ne portait pas sur la restructuration du ministère, mais sur le "binôme de l'année" : la bonne entente entre M. Borloo et moi-même. Ce n'était pas pour récompenser l'action ministérielle en tant que telle. D'ailleurs j'ai failli mettre en vente cette magnifique œuvre d'art sur E-bay.

Point d'actualité sur la réorganisation des services territoriaux : les premiers préfigurateurs ont été désignés (une vingtaine). Les choses sont conformes dans la répartition envisagée avec le MAP [ministère de l'Agriculture et de la Pêche], sauf dans les Hautes-Alpes où le DDAF a candidaté. J'ai demandé au MAP de faire retirer cette candidature, mais il a expliqué que c'était une démarche spontanée. J'ai dit qu'au MEEDDAT on ne fonctionnait pas comme ça, et j'ai écrit pour que le DDE soit désigné, malgré l'avis favorable de la préfète qui est un ancien fonctionnaire de ce ministère ; comme quoi il faut se méfier de ses amis !

Affaires maritimes : nous avons pratiquement bouclé le sujet en interministériel. La circulaire du Premier Ministre sera assez conforme à nos souhaits.

La parité est pour moi un combat quotidien ; on doit faire beaucoup plus d'efforts en nommant des femmes davantage que des hommes, et au plus haut niveau.

Sur le point que vous soulevez relatif à l'**ANAH**, je ne connais pas le texte, je ne peux pas vous répondre.

La délégation CFDT remet le projet de décret et sa présentation au secrétaire général.

NB : pour l'actualité relative à la loi sur les Parcs, se reporter à l'Info-Rapide n° 2009-20.

Ordre du jour prévu

1. Projet de décret modifiant le décret n° 70-903 du 2 octobre 1970 modifié relatif au statut particulier des techniciens supérieurs de l'Équipement : **modification des modalités d'accès au corps des TSE et des conditions d'avancement au grade de TSP.**
2. Projet de décret fixant **l'échelonnement indiciaire applicable à certains corps et emplois** relevant de la **direction générale de l'aviation civile.**
3. Projet de décret relatif aux conditions de nomination aux emplois de vice-président, de président de l'autorité environnementale, de président de section et de président de la commission permanente des ressources naturelles du **Conseil général de l'environnement et du développement durable.**
4. Projet de décret fixant l'échelonnement indiciaire des emplois de vice-président, de président de l'autorité environnementale, de président de section et de président de la commission permanente des ressources naturelles du **Conseil général de l'environnement et du développement durable.**
5. Projet d'arrêté portant **prorogation des mandats des CCP OPA.**
6. Projet d'arrêté relatif à la **tenue des agents techniques et des techniciens de l'environnement** de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et des établissements publics des parcs nationaux.
7. Projet d'arrêté relatif à la **tenue des agents contractuels commissionnés et assermentés** de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.
8. Projet de décret relatif au **conseil national des villes, au comité interministériel des villes et au secrétariat général du comité interministériel des villes.**
9. Présentation du **dispositif d'entretien professionnel** des personnels du MEEDDAT

Le prochain CTPM est prévu le 28 mai 2009

Expression de la délégation CFDT

1. Projet de décret modifiant le décret n° 70-903 du 2 octobre 1970 modifié relatif au statut particulier des techniciens supérieurs de l'Équipement : **modification des modalités d'accès au corps des TSE et des conditions d'avancement au grade de TSP.**

Déclaration de l'expert CFDT : Nous voterons pour les modifications statutaires du décret modifiant les modalités d'accès au corps de techniciens supérieurs de l'équipement et les conditions d'avancement au grade de techniciens supérieurs principal du même corps.

L'accès des adjoints techniques au corps des techniciens supérieurs de l'Équipement par la voie de l'examen professionnel permettra d'assurer à ces agents une véritable promotion sociale ; ce projet prévoit de déroger pendant 2 ans aux conditions d'ancienneté requises pour se présenter à l'examen, soit un abaissement à 7 ans de la durée de services publics qui jusqu'alors était de 10 ans.

Par contre nous considérons que la modulation des parts respectives du tableau d'avancement et du concours professionnel est un pis-aller face au faible taux de réussite au concours.

Nous considérons qu'il faut privilégier le concours car il offre plus de garanties et permet une évolution plus rapide dans le corps des techniciens.

Il est nécessaire de toiletter les épreuves de ce concours afin qu'elles répondent aux évolutions des missions des techniciens supérieurs de l'Équipement, et intégrer la reconnaissance des acquis et de l'expérience.

Afin de permettre un meilleur accès des personnels de catégorie C à l'examen professionnel de TSE, ainsi qu'à l'examen professionnel de TSP pour les techniciens supérieurs, il faut garantir à ces agents une véritable et équitable préparation aux examens et concours pour leur assurer toutes les chances de succès.

Nous pouvons rappeler qu'au ministère des Finances, tout est mis en œuvre pour que l'ensemble des postes du concours sur épreuves professionnelle de TSP soit pourvu.

Réponses de l'administration : on va reprendre les épreuves du concours en intégrant les acquis de l'expérience ; une réunion est prévue le 23 avril (matin) pour travailler sur le sujet. Une autre réunion est prévue le 23 avril après-midi pour étudier les futurs statuts des catégories B, et répondre à la Fonction Publique avant la fin du mois de mai.

La CFDT a voté POUR.

2. Projet de décret fixant **l'échelonnement indiciaire applicable à certains corps et emplois** relevant de la **direction générale de l'aviation civile.**

La CFDT a voté POUR (il s'agissait de régularisations statutaires).

3. Projet de décret relatif aux conditions de nomination aux emplois de vice-président, de président de l'autorité environnementale, de président de section et de président de la commission permanente des ressources naturelles du **Conseil général de l'environnement et du développement durable.**

La CFDT s'est abstenue.

4. Projet de décret fixant l'échelonnement indiciaire des emplois de vice-président, de président de l'autorité environnementale, de président de section et de président de la commission permanente des ressources naturelles du **Conseil général de l'environnement et du développement durable.**

La CFDT s'est abstenue.

5. Projet d'arrêté portant proration des mandats des CCP OPA.

Le projet de loi en cours prévoit un transfert des Parcs au 1^{er} janvier 2010 et au 1^{er} janvier 2011. Les dernières élections locales des représentants du personnel aux CCP des OPA ont eu lieu en mai 2006 pour une durée de 3 ans. Afin d'assurer la continuité de la gestion et dans l'attente de nouvelles élections pour renouveler les CCP OPA, il est proposé de renouveler pour un an le mandat des représentants du personnel.

La CFDT a voté POUR et a demandé qu'un groupe de travail se mette en place pour discuter de la date des élections et du redécoupage. Il faut consolider les CCP OPA soit par des élections à l'automne 2009, soit après les transferts (début 2010), ce qui sera plus difficile.

Réponses de l'administration : accord pour que le groupe de travail se réunisse.

6. Projet d'arrêté relatif à la **tenue des agents techniques et des techniciens de l'environnement** de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et des établissements publics des parcs nationaux.

7. Projet d'arrêté relatif à la **tenue des agents contractuels commissionnés et assermentés** de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

L'examen des projets d'arrêtés relatifs à la tenue des agents fonctionnaires et contractuels de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et des établissements publics des parcs nationaux est reporté au CTPM du 28 mai, faute de précisions suffisantes sur les tenues (qualité générale, protection des agents qui travaillent en extérieur...).

8. Projet de décret relatif au conseil national des villes, au comité interministériel des villes et au secrétariat général du comité interministériel des villes.

Quelle incidence sur les personnels titulaires et contractuels aura la transformation de la DIV en secrétariat général du comité interministériel ministériel des villes et leur transfert au ministère du travail, des relations sociales et de la ville ?

Quels sont les personnels concernés, leurs statuts, leurs rémunérations et les impacts de ces modifications organisationnelles sur leur situations ? Faute d'étude d'impact et compte tenu des difficultés rencontrées par les personnels de l'ITT lors de leur transfert au ministère du Travail, la CDFT demande des garanties pour les personnels concernés et vote CONTRE ce projet.

9. Présentation du dispositif d'entretien professionnel des personnels du MEEDDAT

Faute de dialogue social constructif sur ce point (malgré 4 réunions préalables spécifiques, l'administration n'a pu apporter de réponses aux questions des personnels), les organisations syndicales refusent de participer au débat et quittent le CTPM.